

DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 29 mars 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 15	Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 18 mars 2022	

N° 2

Situation des CIS du Corps départemental  
Proposition de fermeture d'un centre du Corps départemental

Fermeture du CPI 3 de St-Rémy-de-Blot

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 mars à 9 h 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- M. BESSEYRE.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

**Membres de droit**

- Mme POLLET, Directrice des sécurités représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DA SILVA, M. DERRE, M. DESFORGES, Mme DURON, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. PERRET, M. VALLEE.
- **Suppléants** : Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant VIDAL.

Toujours dans la continuité de la démarche initiée pour une nouvelle organisation en matière de couverture opérationnelle plus efficiente, il vous est proposé la fermeture du CPI 3 de St-Rémy-de-Blot.

Bien entendu, cette fermeture de centre a fait l'objet d'une étude spécifique en veillant plus particulièrement à ce que la couverture de la commune concernée s'inscrive bien dans les délais arrêtés par le SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques), conformément au règlement opérationnel (RO), et que les sapeurs-pompiers volontaires concernés puissent retrouver un engagement dans un centre voisin.

Comme les fois précédentes, celle-ci est la conséquence de rencontres avec les élus et les sapeurs-pompiers du CPI 3 de de St-Rémy-de-Blot, où chacun a pu s'exprimer sur le devenir de ce centre. Ce centre, proche du CS de Menat et du CPI 2 de Blot-l'Église, dispose aujourd'hui d'un faible effectif de sapeurs-pompiers volontaires participant à la réponse opérationnelle et dont la disponibilité ne permet plus de garantir de façon pérenne l'avenir de ce centre. Aussi, il est donc nécessaire d'adapter l'organisation du SDIS afin de garantir, autant que possible, un effectif disponible sur un secteur géographique qui dépasse le cadre communal.

Compte tenu de ces éléments, la poursuite de l'activité de ce centre ne paraît ainsi plus possible. Il vous est donc proposé la fermeture du CPI 3 de St-Rémy-de-Blot à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Les personnels SPV de ce centre, impactés par cette fermeture, pourront rejoindre s'ils le désirent, le CS de Menat et le CPI 2 de Blot-l'Église afin de poursuivre leur engagement.

À la suite de cette fermeture, le bâtiment mis à la disposition du SDIS par convention sera rendu à la commune.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

#### DELIBERATION

---

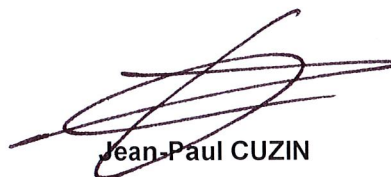
*Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :*

- **d'émettre un avis sur la proposition de fermeture, au 1er juin 2022, du centre d'incendie et de secours de St-Rémy-de-Blot.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **29 MARS 2022**

Le président  
du conseil d'administration du SDIS,



**Jean-Paul CUZIN**

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20220331-22_07417-DE Date de télétransmission : 31/03/2022 Date de réception préfecture : 31/03/2022
---